



## **RETURN BIDS TO:**

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

L'Agence Parcs Canada 216 Hawk Avenue P.O. Box 900 Banff, Alberta T1L 1K2

## INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

## Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

#### Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

L'Agence Parcs Canada 216 Hawk Avenue P.O. Box 900 Banff, Alberta T1L 1K2

Title-Sujet				
Édifice de l'a	administration, réparatio	ons ex	térieures, parc national Banff	
Solicitation No. 5P421-19-00	- No. de l'invitation 11/A		<b>Date:</b> 30 avril 2019	
GETS Reference PW-19-00873	ce No. – No de reference de SEA 3272	•	Client Ref. No. – No. de réf du client. 690	
Solicitation (	Closes – L'invitation pre	nd fir	1:	
<b>at</b> – <b>à</b> 14h00	<b>on – le</b> 16 mai 2019	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT – HAR		
F.O.B F.A.B. Plant-Usine:	□ Destination: ☑		Other-Autre: □	
Address Inquir	ies to: - Adresser toute demand	le de r	enseignements à :	
Rose Marino	rose.marino@canada	.ca		
Telephone No	No de téléphone		Fax No. – No de FAX:	
(403) 760-1319			(403) 762-5057	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:				
See Herein –	Voir aux présentes			

## TO BE COMPLETED BY THE BIDDER À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONAIRE

Vendor/Firm Name – Nom du fourni	sseur/de l'entrepreneur
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign or Nom de la personne autorisée à signe	behalf of the Vendor/Firm r au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur
Titale - Titre	
Telephone No N° de téléphone:	
Facsimile No N° de télécopieur:	
Signature	Date



Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur Rose Marino

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

## **INVITATION À SOUMISSIONNER**

## **DÉPÔT DIRECT**

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à: <a href="http://www.depotdirect.gc.ca">http://www.depotdirect.gc.ca</a>

File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

## **TABLE DES MATIÈRES**

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Sites Web

## R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2018-06-21)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Reiet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement soumission

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

CS01 Condition d'assurance

## **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

## APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE

**ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION** 

File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

#### **IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION**

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
  - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2018-06-21)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis;
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation

.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1 à l'adresse courriel rose.marino@canada.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### IP03 VISITE FACULTATIVE DES LIEUX

On recommande aux soumissionnaires ou à leur représentant de visiter le chantier. Des dispositions ont été prises pour que la visite des lieux ait lieu au 101, avenue Mountain, le 9 mai 2019. La visite commencera à 14 h, sur le côté est du terrain de stationnement.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le 8 mai 2019, à 16 h, pour confirmer leur présence et fournir le nom des personnes qui assisteront à la visite. Les soumissionnaires pourraient être tenus de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux

Client Ref. No. - N° de réf. du client

#### File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Tout changement ou précision résultant de la visite des lieux sera inclus à titre de modification à la demande de soumission.

#### **IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (403) 762-5057

### **IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

- Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres par courriel électronique à rose.marino@canada.ca ou en appelant le numéro de téléphone (403) 760-1319.

#### **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

- Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
  - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sousalinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

### **IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,

Client Ref. No. - N° de réf. du client

#### File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

- a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
- b) annuler l'appel d'offres.
- Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T

### **IP08 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL

Achats et ventes https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes <a href="http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra">http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra</a>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf</a>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html</a>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

**Accord Commerciaux** 

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux

File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

## **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
  - c. Dessins et devis:
  - d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2018-06-21);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25);
sous CG6.4.1		

Conditions supplémentaires

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

## 1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

## 2) Période d'assurance

- Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

## 3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

## 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

## 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Signature

File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

## SA01 IDENTIFICATION DU PROJET Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

SA02 Nom:		L ET ADRESSE DU SOUMISSION		
Adress				
Téléph	one:	Télécopieur:	NEA	
Adress	e électronique:			
Le sou		Canada d'exécuter les travaux du TANT TOTAL DE LA SOUMISSIO		
		<b>DITÉ DES SOUMISSIONS</b> retirée pour une période de trente (	30) jours suivant la date de clôtul	re de l'invitation.
Àľaco		CONTRAT  de l'entrepreneur par le Canada  nts constituant le contrat sont ceux		
SA06	DURÉE DES TRAV	AUX		
L'entre	preneur doit exécuter	et compléter les travaux au plus ta	ard le 28 octobre, 2019	
Le sou garanti		<b>UMISSION</b> sa soumission une garantie de so a R2710T -Instructions générales -		
SA08	SIGNATURE			
Nom et	t titre de la personne	autorisée à signer au nom du soum	nissionnaire (Tapés ou lettres mo	ulées)

Date

File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

## ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

#### MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Article	Section de devis	Description	Unité de mesure	Total TPS/TVH en sus
1.0	01 11 00 01 25 20 01 35 00 32 99 90	Mobilisation, démobilisation et démolition localisée. Attaches compris, mis échafaudages non compris.	Montant forfaitaire	\$
2.0	01 51 23 01 56 00	Fourniture de l'hébergement, des palissades, des clôtures, des bâches et des structures temporaires pour la sécurité, la sûreté et le confinement des travaux.	Montant forfaitaire	\$
3.0	01 54 23	Fourniture de monte-personnes. Si l'utilisation d'un monte-personne est impossible, installer et maintenir des échafaudages.	Montant forfaitaire	\$
4.0	Division 1	documents contractuels et/ou requis pour réaliser les travaux dans leur intégralité. Comprend le coût de tous les permis et tous les autres frais.	Montant forfaitaire	\$
5.0	03 03 30	· ·	Montant forfaitaire	\$
6.0	04 03 41	Réparations par enchâssement de pierres : de la façon indiquée sur les dessins. Inclure tous les matériaux et toute la main-d'œuvre nécessaires.  1. Coin de la pierre de chaperon. Voir le dessin A107 et le détail 1/DT102. Dimensions : 75 mm x 90 mm x 75 mm (longueur x largeur x hauteur).	Montant forfaitaire	\$
		Créneau de pierre. Voir le dessin A113 et le détail 2/DT102.     Dimensions : 305 mm x 150 mm x 110 mm (longueur x largeur x hauteur).		
7.0	07 03 32	Couverture de cèdre: installation d'une nouvelle couverture en bardeaux de cèdre, y compris remplacement de la bordure de toit et des soffites. Inclure l'ensemble des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires.	Montant forfaitaire	\$
8.0	07 52 00	de drapeau. Inclure l'ensemble des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires.	Montant forfaitaire	\$
9.0	07 62 00	Toit métallique : installation de tous les ouvrages métalliques reliés à la couverture, y compris réparation des gouttières, installation d'une nouvelle descente pluviale et d'une nouvelle couverture en cuivre sur les toits en pente. Inclure l'ensemble des matériaux et de la maind'œuvre nécessaires.	Montant forfaitaire	\$
10.0	09 03 61	Peinture : peinture de tous les cadres de fenêtre, contre-fenêtres et mains courantes extérieurs en bois. Inclure l'ensemble des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires.		\$
		MONTANT FORFAITAI	RE TOTAL (MFT) TPS/TVH en sus	\$

#### File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

## **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Section de devis	Description	Unité de mesure	Quantité estimée (a)	Prix unitaire (b)	Montant total estimé (c = a x b)
1.0	04 03 06	Nettoyage de la maçonnerie : de la manière indiquée sur les plans, y compris l'enlèvement de l'efflorescence, des salissures et les pellicules biologiques. Inclure l'ensemble des matériaux et de la maind'œuvre nécessaires.	m <sup>2</sup>	85	\$	\$
2.0	04 03 07	Dégarnissage et rejointoiement de la maçonnerie. Inclure l'ensemble des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires.	m <sup>2</sup>	280	\$	\$
3.0	04 03 07	Réinstallation de la maçonnerie : réinstallation de la maçonnerie rendue lâche par le dégarnissage. Inclure l'ensemble des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires.	m <sup>2</sup>	10	\$	\$
4.0	04 03 07	Dégarnissage et rejointoiement de la brique : rejointoiement à 100 % de la brique sous tous les solins à gradins, de la manière indiquée sur les plans. Inclure l'ensemble des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires.	m <sup>2</sup>	15	\$	\$
5.0	04 03 41	Réparations par enchâssement de pierres : réparations par enchâssement additionnelles sur les chaperons : 300 mm x 200 mm x 100 mm (longueur x largeur x hauteur). Inclure l'ensemble des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires. Tenir compte du gaspillage requis pour obtenir les tailles requises.	Ch.	3	\$	\$
6.0	04 03 41	Nettoyage à l'aide d'un outil mécanique du parement en grès : inclure l'ensemble des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires.	m <sup>2</sup>	2	\$	\$
7.0	04 03 41	Attaches hélicoïdales : installation d'attaches hélicoïdales sur les murets en maçonnerie. Inclure l'ensemble des matériaux et de la main- d'œuvre nécessaires.	Ch.	50	\$	\$
8.0	04 03 41	Goujons dans la pierre : installation de goujons dans	Ch.	21	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P421-19-0011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur Rose Marino

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

## Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

		les pierres de chaperon. Inclure l'ensemble des matériaux et de la main- d'œuvre nécessaires.				
9.0	04 03 31	Remplacement de briques : remplacement des briques endommagées au cours des travaux par de nouvelles briques. Inclure l'ensemble des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires.	m <sup>2</sup>	2	\$	\$
		MO	NTANT TOTA	L DE LA SOUM Taxes app	ISSION (MET) blicables en sus	\$

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSIO (MF +MCT)	\$
Excluant les taxes applicable(s)	

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

## APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

(Le texte est copié de la Politique d'inadmissibilité et de suspension <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</a> daté le 2016-04-04)

**Liste des noms**: Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- i. les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- ii. les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- iii. les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms

quis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut oms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'e I processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.	de fournir la liste des exclusion du fournisse

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur Rose Marino

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

# ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission) Travaux publics et Public Works and Government Services Canada ATTESTATION D'ASSURAN ATTESTATION D'ASSURAN Canada

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 of 2

Description et emplacemen	nt des travaux					Nº de contra	at.
						Nº de proje	t
Nom de l'assureur, du cou postal	rtier ou de l'agent	Adresse (No, ru	e)	Ville		Provir	ice Code
Nom de l'assuré (Entrepre Postal	neur)	Adresse (N°, ru	e)	Ville		Provir	nce Code
Assuré additionnel							
	u chef du Canada, appelée " ote de l'Agence Parcs Canac				le mini:	stre de l'En	vironnement,
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A		Plafonds	de garantie	
Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre		oal général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$		\$
				\$	\$		\$
polices sont présenteme	ci-dessus ont été émises par d nt en vigueur, comprennent les ulation ou de réduction de gara	garanties et dis					
Nom de la personne au	torisée à signer au nom de(s) (l')a	assureur(s) (Cadre	e, agent, courtier	•)		Numér	o de téléphone
Signature						Dat	e J/M/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

#### File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

## ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

#### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

#### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Client Ref. No. - N° de réf. du client File Name - Nom du dossier

Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

## **ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION**

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Continuación de avaint/outevité contractante (our primer		
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
la mendon mudle)		
Entrepreneur principal		
0 (		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		
Lieu(x) des travaux		
Description générale des travaux à exécuter		

Date \_\_\_\_\_

## File Name - Nom du dossier Édifice de l'administration, réparations extérieures, parc national Banff

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques
	connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.  L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et
	provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la
	santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les
	équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel
	de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les
	utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé
	et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis
	en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début
	des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances
	dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin
	d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les
	précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures
	d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.
même, de	igné, (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi- e même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées résent document et les conditions du contrat.
Nom	Signature